

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°2024-12-03

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi dix-huit du mois de décembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Blain, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Madame Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi douze du mois de décembre deux mille vingt-quatre.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à M. HAMON), M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUINEL), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme ARBRUN).

Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & M. Emmanuel VAN BRACKEL

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS MODIFICATIVES N°4

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2024-03-17 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées :

- Aux amortissements de biens et subventions,
- A la neutralisation d'une subvention d'équipement

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20241218-2024-12-03-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

- A l'encaissement d'une caution de carte de carburants,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations en date du 9 décembre 2024.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2024 du budget Administration générale les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Article	Fonction	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
D	F	014	73951	01	Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales		68 000,00 €	68 000,00 €
D	F	65	65748	311	Autres personnes de droit privé		13 000,00 €	13 000,00 €
D	F	042	6811	01	Amortissements (Y compris SDIS)	267 000,00 €	142 682,00 €	409 682,00 €
							223 682,00 €	
R	F	042	77681	01	Neutralisation subvention équipement SDIS	52 000,00 €	111 250,00 €	163 250,00 €
R	F	042	777	1	Recettes et quote-part de subventions d'investissement transférées au compte de résultat	24 100,00 €	6 500,00 €	30 600,00 €
R	F	73	73133	01	Taxe sur les surfaces commerciales		81 000,00 €	81 000,00 €
R	F	75	7588	42211	Autres		24 932,00 €	24 932,00 €
							223 682,00 €	
D	I	040	13911	01	Etat et établissements nationaux	13 300,00 €	320,00 €	13 620,00 €
D	I	040	13912	01	Régions	1 150,00 €	1 450,00 €	2 600,00 €
D	I	040	13918	01	Autres	5 750,00 €	4 730,00 €	10 480,00 €
D	I	040	198	01	Neutralisation subvention équipement SDIS	52 000,00 €	111 250,00 €	163 250,00 €
D	I	21	2111	61	Terrains nus	44 870,66 €	- 100,00 €	44 770,66 €
D	I	27	275	020	Dépôts et cautionnements versés		100,00 €	100,00 €
							117 750,00 €	
R	I	040	2802	01	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	16 100,00 €	1 914,00 €	18 014,00 €
R	I	040	28031	01	Frais d'études	22 500,00 €	19 942,00 €	42 442,00 €
R	I	040	28033	01	Frais d'insertion	800,00 €	21,00 €	821,00 €
R	I	040	2804132	01	Bâtiment et installations		111 250,00 €	111 250,00 €
R	I	040	2805	01	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	33 000,00 €	361,00 €	33 361,00 €
R	I	040	281351	01	Bâtiments publics	42 500,00 €	2 466,00 €	44 966,00 €
R	I	040	281828	01	Autres matériels de transport	14 600,00 €	4 866,00 €	19 466,00 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20241218-2024-12-03-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

R	I	040	281838	01	Autre matériel informatique	30 670,00 €	59,00 €	30 729,00 €
R	I	040	281848	01	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 330,00 €	1 249,00 €	8 579,00 €
R	I	040	28188	01	Autres	21 865,00 €	554,00 €	22 419,00 €
R	I	13	1322	633	Régions	44 000,00 €	- 24 932,00 €	19 068,00 €
						233 365,00 €	117 750,00 €	

➤ **D'autoriser** Madame La Présidente à signer les actes correspondants :

TOTAL Chapitre DSF 041 :	68 000,00 €
TOTAL Chapitre DSF 042 :	142 682,00 €
TOTAL Chapitre DSF 65 :	13 000,00 €
TOTAL Chapitre RSF 042 :	117 750,00 €
TOTAL Chapitre RSF 73 :	81 000,00 €
TOTAL Chapitre RSF 75 :	24 932,00 €
TOTAL Chapitre DSI 040 :	117 750,00 €
TOTAL Chapitre DSI 21 :	- 100,00 €
TOTAL Chapitre DSI 27 :	100,00 €
TOTAL Chapitre RSI 040 :	142 682,00 €
TOTAL Chapitre RSI 13 :	- 24 932,00 €

➤ **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Île Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 18/12/2024

Les secrétaires de séance
M. Jean-François RICARD M. Emmanuel VAN BRACKEL

La Présidente
Rita SCHLADT





Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20241218-2024-12-03-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024